

SÉANCE DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 mars 2023

Date d'affichage :

7 mars 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 13032023 /3.6

Nombre de voix délibératives :

48 : Délibération n°1

50 : Délibérations n° 2.1 à n° 5.1



Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY (à partir de la délibération n°2.1), Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (pouvoir de Eric LEROUX), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (à partir de la délibération n°2.1), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNE), Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ).

Membres suppléants présents : 3

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 6

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Eric LEROUX (pouvoir à Vincent COLOM), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Marc MONTAGNE (pouvoir à Nicolas LEROUX)

Membres titulaires excusés : 10

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Renouvellement du Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) 2023-2026

Monsieur le Président expose que, le PPI 2019-2022 arrive à son terme. Conformément à l'article 11 du cahier des charges de concession, il convient donc d'établir le PPI 2023-2026. Chaque PPI constitue une déclinaison à moyen terme du schéma directeur des investissements qui fixe au concessionnaire et à l'AODE des objectifs à atteindre tout au long du contrat de concession.

ENEDIS et le SDET ont travaillé en collaboration pour établir un diagnostic technique partagé. Sur la base de cet état des lieux, une négociation a été menée pour fixer les ambitions de traitements et les obligations financières du concessionnaire.

Pour le PPI 2023-2026, l'engagement financier du concessionnaire est augmenté de 20.5 M€ à 21.8 M€ (hors article 8). Un travail de traitement approfondi sera mené par le concessionnaire afin d'améliorer la résilience des réseaux moyenne tension aux aléas climatiques.

Monsieur le Président donne lecture du nouveau programme établi par avenant au cahier des charges de concession pour 4 ans entre ENEDIS et le SDET.

Le Président précise que la convention article 8, soumise à délibération au conseil syndical du 13 mars 2023 est attaché à l'avenant du PPI.

Monsieur le Président propose au comité syndical de signer l'avenant n°1 au contrat de concession relatif au programme pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Valide** la proposition de Monsieur le Président,
- **L'Autorise à signer** le PPI 2023-2026 avec ENEDIS relatif aux investissements menés par ENEDIS, annexé à la présente délibération,
- **L'autorise enfin à signer** tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 mars 2023

**Le Président,
M. Alain ASTIE**

